

## REGLEMENT INTERIEUR - BOURSE A PROJET

Modifié par délibération du Conseil Municipal en date du 12 octobre 2017

La commune accorde une aide aux jeunes de Gannat, étudiants fréquentant des établissements d'enseignement supérieur (diplômés au-delà de BAC +2), porteurs d'un projet dans le but d'améliorer leur formation supérieure nécessitant un séjour à l'étranger.

### Conditions d'attribution

- Etre gannatois depuis plus d'un an
- Etre de nationalité française ou étrangère
- Etre étudiant de moins de 28 ans et fréquentant un établissement d'enseignement supérieur.

### Pièces justificatives à fournir

- Copie carte d'identité ou livret de famille
- Copie de l'avis d'imposition ou non-imposition n-1
- Copie de la taxe d'habitation n-1
- Certificat d'inscription et de scolarité dans un établissement d'enseignement supérieur
- CV du cursus scolaire et expériences professionnelles.
- Justificatifs des frais du projet
- RIB du jeune

### Composition de la demande de bourse

- Fiche de présentation du projet
- Nature du projet (date, objectif, destination...)
- Budget détaillé du projet en dépenses et recettes
- Communication : les moyens qui seront engagés pour restituer à la commune l'action (exposition, conférence, articles.....)

### Modalités de versement

L'aide sera attribuée une seule fois Le dossier du projet devra être présenté par le jeune devant les membres de la commission des affaires sociales, familiales et de la solidarité. Après cette présentation, la commission statuera sur l'aide à attribuer au jeune en fonction du contenu du projet, du budget présenté.

Un premier versement représentant 70% de la somme globale sera attribué au jeune avant son départ. Le dernier versement représentant 30% de la somme globale sera versé en fonction de l'aboutissement, contenu du retour projet devant la commission.

**Le dossier est à retirer et à retourner au POINT INFO JEUNES avec les pièces demandées.**

**Tout dossier incomplet sera rejeté.**

La commission des Affaires sociales assure l'instruction des dossiers.